VILLE DE
PRILLY

DONNEES POUR LE REGISTRE DES ENTREPRISES

RAISON SOCIALE :
FORME JURIDIQUE :
DESCRIPTIF DE L'ACTIVITE :
STATUT DE L'ENTREPRISE : ☐ ACTIF ☐ INACTIF ☐ INCONNU
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL : NO :
NPA : LOCALITÉ :
ADRESSE SUR PRILLY SI DIFFERENTE DU SIEGE SOCIAL :
☎ PRIVÉ : PORTABLE : ✉ COURRIEL :
SITE INTERNET :
DATE DE DEBUT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE SUR PRILLY :
DATE DE FIN DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE SUR PRILLY :
NUMERO DU REGISTRE DU COMMERCE :
DATE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE :
CAPITAL SOCIAL DE L'ENTREPRISE : Fr. .—
NOM, PRENOM DE(S) ASSOCIE(S) OU DE(S) ADMINISTRATEUR(S) OU AUTRE PERSONNE RESPONSABLE :
NOM : PRENOM :
NOM : PRENOM :
NOM : PRENOM :
NOMBRE D'EMPLOYES : FRONTALIERS : ☐ OUI ☐ NON
STATUT : ☐ Gérant ☐ Directeur ☐ Indépendant ☐ Autre (précisé) :
ADRESSE PRIVEE :
NPA – LOCALITE :
☎ PRIVÉ : PORTABLE : ✉ COURRIEL :
LOCAUX – GENRE : ☐ Atelier ☐ Magasin ☐ Bureau ☐ Dépôt ☐ Institut ☐ Salle de sports
SITUATION : ☐ Local indépendant ☐ Appartement ☐ Siège social – adresse postale
ORDURES / RAMASSAGE : ☐ Public ☐ Privé ☐ Autre (précisé) :
ANCIEN EXPLOITANT :

Date : ..... Signature : .....

A remettre à : Administration communale - Registre des entreprises
Rte de Cossonay 40 - 1008 Prilly - entreprises@prilly.ch - Tél : 021/622 72 22

VILLE DE
PRILLY

Formulaire d'inscription au Registre des entreprises

EXTRAITS DE LA LEGISLATION

Art. 7 LEAE – Registre communal et registre cantonal

[1]Chaque commune tient un registre des entreprises qui se situent sur son territoire.

[2]Le département tient un registre des entreprises qui regroupe les données contenues dans les registres communaux des entreprises. Il communique régulièrement ces données à l'Office fédéral de la statistique et aux communes de manière gratuite.

Art. 9 LEAE – Assujettissement

[1]Celui qui souhaite exploiter une entreprise de manière permanente est tenu, avant son ouverture, de s'inscrire au registre communal des entreprises du lieu de situation de son exploitation.

[2]Les succursales, les dépôts, adresses postales et les locaux de vente doivent également faire l'objet d'une inscription au lieu de leur exploitation.

Art. 4 RLEAE – Définition

S'entend par entreprise toute activité économique indépendante exercée en vue d'un revenu régulier, quelle que soit sa forme juridique.

Art. 10 LEAE – Publicité

Le registre est public.

Art. 11 LEAE – Emolument

L'inscription au registre est gratuite. Le canton et/ou la commune perçoivent un émolument pour la mise à disposition des données.

Art. 10 RLEAE – Emoluments pour l'élaboration de listes d'entreprises

[1]Le canton peut percevoir un émolument de 50 centimes suisses, par adresse, mais au minimum Frs 50.- par demande, pour l'élaboration de listes d'entreprises extraites du registre cantonal des entreprises.

[2]La commune fixe l'émolument pour l'élaboration de listes d'entreprises extraites de son registre des entreprises. L'émolument communal ne peut, cependant, pas être supérieur à celui perçu par l'Etat.

Art. 8 LEAE – Données

[1]Le registre des entreprises comprend les données suivantes :

1. l'identité complète de l'entreprise avec descriptif du genre d'activité;
2. la date de début et de cessation d'exploitation de l'activité.

Art. 6 RLEAE – Informations répertoriées dans le registre

[1]La commune tient à jour, dans son registre des entreprises, les données suivantes :

a) la raison sociale ;
b) la forme juridique ;
c) un descriptif d'activité ;
d) le statut de l'entreprise (actif/radié/inconnu) ;
e) l'adresse, la localité, le district, le numéro de téléphone professionnel, l'adresse Internet le cas échéant ;
f) la date de début et de fin de l'activité économique ;
g) le numéro du registre du commerce et la date d'inscription dans ce registre ;
h) le capital social de l'entreprise ;
i) le nom, le prénom de(s) associé(s) ou de(s) administrateur(s) ;
j) la nationalité de l'entreprise ;
k) le numéro de fax, l'adresse électronique ;
l) le nombre d'employé(e)s.

[2]Les données de l'alinéa 1 lettres a) à h) sont publiques.